



PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CAPA des INFENES, CTSS, ASSAE de Toulouse

CAPA
273

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00	au 08/12/2022 à 17h00		
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	478	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées	5
B. Nombre de votants	B =	327		Nombre de sièges à pourvoir	P = 2
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	6		Quotient électoral (2 décimales)	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	321		$G = \frac{D}{P} = \frac{321}{2} = 160,50$	

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = p)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrite successivement les valeurs			Nombre d'élus titulaires par liste	
				du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)				
				1er siège	2ème siège	3ème siège		
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	66	0				0	
Sgen-CFDT Agir pour tous	Sgen-CFDT	14	0				0	
Bulletin de vote Unsa Snies Snasen Toulouse	UNSA Education	87	0		2° - 87,00		1	
CGT Educ'ation - Ferc Sup Infenes - CTSS et ASSAE	CGT Educ'ation	11	0				0	
SNICS SNUASFP FSU POUR LES ÉLÈVES & LES PERSONNELS	FSU	143	0	1° - 143,00			1	

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
MARA Laurent	Président	
FABREGA Anne	SNICS FSU	
ROBERT Clément	FNEC FP FO	
BIELLE Nadine	Sgen - CFDT	
TRAVERSE Emilie	CGT Educ'ation	
SALAT Valérie	Secrétaire	

**Élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique
des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, des conseillers
techniques de service social et des assistants de service social des administrations de l'Etat
de l'académie de Toulouse**

SCRUTIN DU 8 DÉCEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 novembre 2022, le bureau de vote réuni le vendredi 9 décembre 2022, à 01 heures 22, au rectorat de Toulouse sis 75 rue Saint Roch 31400 Toulouse, proclame les résultats électoraux suivants :

A. Composition du bureau de vote

Président : Monsieur Laurent MACH, SGA-DRH

Secrétaire : Madame Valérie SALAT, Directrice DPATE

Délégués des listes :

1. Monsieur Christian ROBERT et Madame Sandra MARQUES, délégués titulaire et suppléante de la liste FNEC FP FO
2. Monsieur Cyril MAZZON et Madame Nadine BIELLE, délégués titulaire et suppléante de la liste SGEN-CFDT
3. Mesdames Perrine DURAND et Marie-Pierre ROUANET GIANOZZA, déléguées titulaire et suppléante de la liste UNSA SNIES SNASEN
4. Monsieur Abdallah AMGHAR et Madame Emilie TRAVERSE, délégués titulaire et suppléante de la liste CGT Educ'action FERC SUP
5. Mesdames Anne FABREGA et Véronique BOVE, déléguées titulaire et suppléante de la liste SNICS SNUASFP FSU

B. Résultats du dépouillement

Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	478
Nombre des votants :	327
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	6
Nombre de suffrages valablement exprimés :	321
Nombre de sièges	2

LM CR ✓
AF
NB
E.T

Listes en présence

Listes en présence	FNEC FP FO	SGEN-CFDT	UNSA SNIES SNASEN	CGT Educ'action FERC SUP	SNICS SNUASFP FSU
Nombre de voix	66	14	87	11	143

C. Calcul du nombre de sièges attribués à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) =

160,5

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
FNEC FP FO	0
SGEN-CFDT	0
UNSA SNIES SNASEN	0
CGT Educ'action FERC SUP	0
SNICS SNUASFP FSU	0

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE (A) sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir (B) répartis selon la règle du QE =

0/2

Nombre de sièges restant à pourvoir (B) – (A) =

2

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyenne (PFM) si nécessaire :

Attribution du siège n° 1

Listes en présence	Plus forte moyenne
FNEC FP FO	66
SGEN-CFDT	14
UNSA SNIES SNASEN	87
CGT Educ'action FERC SUP	11
SNICS SNUASFP FSU	143

La liste FSU la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 1.

Attribution du siège n° 2

Listes en présence	Plus forte moyenne
FNEC FP FO	66
SGEN-CFDT	14
UNSA SNIES SNASEN	87
CGT Educ'action FERC SUP	11
SNICS SNUASFP FSU	71,5

La liste ...UNSA... a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 2.

Résultats :

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
FNEC FP FO	0
SGEN-CFDT	0
UNSA SNIES SNASEN	1
CGT Educ'action FERC SUP	0
SNICS SNUASFP FSU	1

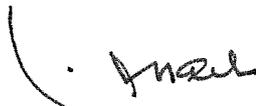
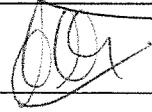
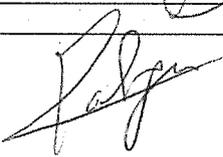
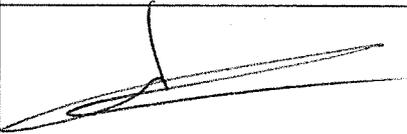
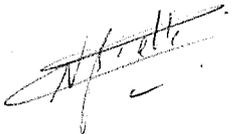
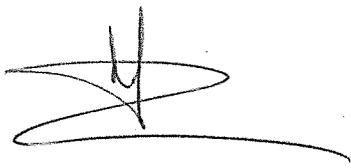
D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus

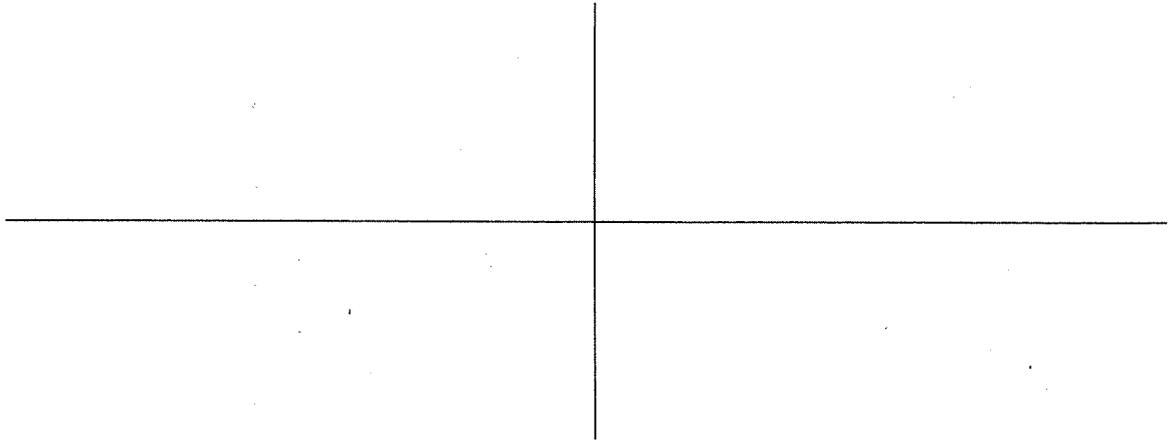
Titulaires	Anne FABREGA FSU
	Marie-Christine DUPONT UNSA
Suppléants	Julie DUBIE FSU
	Catherine LIAS UNSA

E. Observations

Observation FSU en pièce jointe

F. Emargements

Le président Laurent MACH	
La secrétaire Valérie SALAT	
Les délégués de listes ou leurs suppléants	
FABREGA Anne SMICS FSU	
ROBERT Clément FNEC KP-FC	
Picot Nadine Sgen - CFDT	
Emilie TRAVERSE CGT Educ'action	



GENTET STEPHANIE

De: Anne Fabrega <anne.fabrega@gmail.com>
Envoyé: jeudi 8 décembre 2022 20:20
À: GENTET STEPHANIE
Objet: communication de FO durant les élections

De : Denat Anne-Marie [mailto:Anne-Marie.Denat@ac-toulouse.fr]

Envoyé : mardi 6 décembre 2022 12:16

À : Claudia Monfort; Pefaure Nathalie; cms; Delevaux christine; Bonifas Christelle; Lassere Beatrice; College Montrejeau; Faure Celia; Lapeyre-Soulas Eric; flo zerbib; Manso Josefa; Dalle Elise; Martinot Catherine; Amiaud Audrey; Montaut Marie-Ange; Germond Marjorie; Dr LEPESANT ia31medecin-10

Objet : Tr : réintégration des soignants / lettres [député.es](mailto:deputé.es) et PR

Bonjour à toutes et numéro 4

Je suis sur la liste FO pour les élections professionnelles

Pourquoi ce syndicat ?

C le seul qui est indépendant donc non financé par l'état et nous défend quelle que soit la couleur du gouvernement

C le seul syndicat qui a monté une liste pour les infirmières catégorie B qui sont 46 en France

C est le premier qui a demandé à ce que nous ayons le ségur 1 de la santé 189 € par mois bien avant les autres

C est le seul qui a mis au tribunal administratif le rectorat de Toulouse afin qu'on obtienne le NBI handicap soit au moins 80 € par mois

Toutes ces démarches sont pour acquérir des points d'indices qui comptent pour la retraite tandis que les primes non

Merci de votre attention

Si vous avez des questions vous pouvez m'appeler

A plus [02/12 à 11:25] +33 6 12 25 41 66:

Ok merci

Anne-Marie DENAT

Infirmière

Collège du Plantaurel

31220 Cazères

0561970618

ELEMENTS de la FFEU PORTES AU PV CAPA des INFERNES AS CTSS

En amont des opérations de vote :

- La distribution des notices de vote a pu se faire dans certains EPLE sans remise contre signature ; il en est de même lorsque les notices ont été adressées par La Poste, avec des écarts de pratiques relevées suivant les émetteurs de ces courriers : courrier à domicile, EPLE tête de Pial, EPLE de rattachement, et notice mise à disposition à distance du lieu d'exercice.
- Certains EPLE n'ont jamais reçu les notices de vote, tout comme certaines catégories de collègues, exclu.es a priori de l'envoi de ces notices : remplaçants, AESH, personnels précaires en général. L'ensemble de ces collègues a dû s'en remettre à la procédure de réassort.
- Difficultés prolongées à établir et compléter les listes électorales, sans assurance au final que ces listes soient totalement fiables.

Durant la campagne électronique :

- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- certaines organisations ont eu la possibilité de poster deux voire trois envois de messages électroniques durant la période de campagne électronique.
- Communication institutionnelle insuffisante vis à vis de l'ensemble des électrices et électeurs pour informer sur la tenue du vote et ses modalités ;
- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- envoi d'un nombre excessif de mails sur les boîtes des écoles, dont beaucoup ne concernaient même pas les directeurs et directrice, qui a brouillé les messages sur le processus électoral

Durant le vote :

- la liste des kiosques de vote mis en place dans certains sites ne couvrait pas la totalité des EPLE de l'académie, privant potentiellement de possibilité de vote des électeurs présents sur site.
- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- des perturbations de l'accès à la solution de vote ont été relevées à plusieurs reprises durant la période de vote
- problèmes récurrents de réassorts qui ne marchent pas (temps de latence, code reçu refusé nécessitant un 2ème réassort), ou dont les envois sont bloqués par les FAI recepteurs, car considérés comme spam
- des difficultés, voire impossibilité d'accès aux messageries professionnelles, notamment pour les collègues ayant déjà disposé d'une telle adresse, ou en disposant dans le Supérieur.

- Mardi 6 décembre 2022 à 12h16, comme en 2018, FO a fait une communication via une liste de diffusion strictement professionnelle, sans accord préalable. Nous déplorons, une fois encore, cette communication entachée d'insinuation de cette as.